

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2^{ème}/III-12

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quèreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE
ET RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003, le Conseil Général s'est doté d'un **plan départemental de lecture publique**.

Ce plan prévoit notamment un dispositif d'aides financières qui, au-delà de la création de nouvelles médiathèques, intègre des aides pour la création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux et l'informatisation des bibliothèques.

I – RAPPEL DE NOTRE POLITIQUE

La politique définie par le Schéma Départemental de Lecture Publique consiste à aider les intercommunalités à développer des réseaux de bibliothèques. L'objectif est d'équilibrer l'offre sur le territoire, permettant ainsi à chaque habitant du Tarn-et-Garonne de disposer d'un équipement de proximité, et de l'ensemble des services proposés par les bibliothèques de grandes villes.

Le Schéma départemental a ainsi permis à de nombreuses collectivités de réaliser des équipements neufs, modernes et adaptés à la population d'aujourd'hui. Cette modernisation des locaux s'accompagne d'un recrutement de personnel qualifié, et d'une augmentation conséquente des budgets de fonctionnement.

Depuis maintenant dix ans, les services offerts par la Médiathèque départementale comme par les bibliothèques se sont diversifiés et ont évolué.

a) Les structures et les aides correspondantes :

Chaque intercommunalité est structurée en un réseau comprenant une bibliothèque tête de réseau, une ou plusieurs bibliothèques relais et des points lecture.

La bibliothèque tête de réseau : implantée dans une commune attractive pour les communes voisines et située sur les principaux axes de circulation, elle est gérée par du personnel professionnel diplômé (catégorie A ou B de la filière culturelle), et assure les missions suivantes :

établir la liaison entre la Médiathèque Départementale et les différents lieux de lecture de l'intercommunalité,
proposer un large choix de documents grâce à son fonds et à celui de la Médiathèque Départementale,
mettre à disposition du public des espaces multimédia avec accès à Internet,
animer le réseau local,
proposer et organiser de nouveaux services à destination des publics spécifiques : petite enfance, publics éloignés de l'écrit , personnes âgées...

Les bibliothèques relais : selon les moyens dont ils disposent, ces établissements peuvent offrir à leur public des services équivalents à ceux proposés par la bibliothèque tête de réseau.

Les points lecture sont, quant à eux, des dépôts tous publics qui se substituent aux dépôts en mairie, en école et au prêt direct.

Lors de la création ou de l'aménagement de bibliothèques, le Schéma prévoit des engagements réciproques entre le Conseil Général et les collectivités partenaires.

Les moyens et financements mis en œuvre concernent la construction ou l'aménagement des locaux, l'acquisition de mobilier, l'informatisation de la gestion des bibliothèques et le personnel.

Les aides sont subordonnées à la prise en charge par une intercommunalité de la compétence lecture publique et, selon les types de bibliothèques, à des conditions minimales de fonctionnement, vous en trouverez le détail en annexe.

b) Le Contrat Territoire- Lecture un dispositif renouvelé :

Une convention entre le Conseil Général et l'État, signée en décembre 2003, prévoyait un dispositif conjoint d'aides pour la création d'emplois de bibliothécaires

de catégorie A ou B, à temps plein ou à 80 % minimum, classés dans la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

Cette convention a été remplacée par un Contrat Territoire- Lecture signé en octobre 2012 avec la DRAC et conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Ce nouveau dispositif repose sur deux axes prioritaires:

➤ **l'aide à la création d'emplois de coordinateurs de réseaux de lecture publique** : un emploi par intercommunalité peut être désormais subventionné sous condition d'un recrutement de personnel qualifié, de catégorie A ou B, issu de la filière culturelle, selon les modalités suivantes :

la participation de l'État (18 000 € versés pour deux postes de bibliothécaires intercommunaux) sera versée directement au Conseil Général,

le Conseil Général signera une convention avec la Communauté de Communes concernée,

le Conseil Général soutiendra la création du poste de bibliothécaire intercommunal à hauteur de 80% du coût la première année, 60% la deuxième année, 40% la troisième année, 20% les quatrième et cinquième années.

➤ **le développement de l'offre numérique de la Médiathèque départementale** : une enveloppe de 10 000 € abondée à hauteur de 5 000 € par l'Etat, par an, sur 3 ans , va permettre à la Médiathèque de compléter, via son futur portail Internet, les ressources numériques du réseau avec des abonnements sélectionnés en concertation avec les bibliothèques adhérentes au Schéma départemental. Cette politique n'engendrera pas de dépenses supplémentaires pour notre collectivité grâce au redéploiement des crédits départementaux d'acquisition des fonds documentaires.

II – BILAN DE NOTRE POLITIQUE

a) Les communautés adhérentes

Depuis le vote du Schéma départemental, **six communautés de communes** ont modifié leurs statuts afin de faire entrer la lecture publique dans le champ de leurs compétences. Il s'agit des Communautés de Communes du Quercy Pays de Serres, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Garonne et Canal, des Terrasses et Vallée de l'Aveyron, du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, et du Quercy Caussadais. Ces établissements publics de coopération intercommunale se situent à des degrés divers d'engagement, qui vont de la seule constitution et circulation du fonds communautaire à la prise en charge globale du coût des bibliothèques sur le territoire.

Trois autres intercommunalités se sont engagées à suivre cet exemple. C'est dans ce contexte que les bibliothèques de Boudou, Castelmayran, Cordes-Tolosannes, Labastide-Saint-Pierre, Saint-Nauphary et Saint-Sardos ont pu bénéficier de subventions pour l'aménagement des locaux et le mobilier.

b) Fonctionnement des réseaux

Le nouveau fonctionnement en réseau implique encore des agrandissements ou des déménagements de bibliothèques « tête de réseau », des constructions de nouveaux lieux de lecture, l'informatisation des collections et le recrutement de bibliothécaires intercommunaux, véritables animateurs du territoire.

Des communautés de communes ont fait le choix d'informatiser les collections de leurs bibliothèques avec un même logiciel, ce qui permet la libre circulation des documents au sein du réseau, augmentant ainsi l'offre documentaire sur le territoire. C'est le cas du Sud Quercy de Lafrançaise, de Garonne et Canal, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron, du Quercy Caussadais, du Quercy Pays de Serres, et du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

Depuis 2002, la Médiathèque Départementale a développé de nouveaux services destinés à accompagner l'évolution intercommunale de la lecture publique :

- **un accueil dans les magasins de la Médiathèque** permet aux personnels des bibliothèques de choisir et d'emprunter parmi les quelques 80 000 documents présents sur les rayonnages;
- **un service de réservation** recherche les documents demandés par les usagers des bibliothèques. Un véhicule, baptisé « navette », relie deux fois par mois les bibliothèques têtes de réseau pour y déposer les documents réservés;
- **un site internet** assure la promotion du Schéma départemental, des bibliothèques du réseau et de leurs initiatives. Un nouveau portail susceptible de renforcer l'offre de services de la Médiathèque départementale (actualité des bibliothèques du réseau, réservation en ligne, consultation des documents déposés, suggestion d'achats, etc.) est en cours d'élaboration et sera opérationnel d'ici la fin de l'année;
- **un site extranet**, en fonctionnement depuis mai 2007, propose à toutes les bibliothèques du Département de disposer d'un espace de dialogue privilégié avec la Médiathèque Départementale, et de nombreux outils facilitant leur gestion au quotidien ;

➤ **une offre de ressources électroniques en ligne** : la Médiathèque départementale offre depuis début 2011 à toutes les bibliothèques adhérentes au Schéma départemental et disposant d'un accès public à Internet l'accès à l'*Encyclopædia Universalis* à distance. En 2013, cet abonnement sera complété par la version Junior.

➤ **l'expérimentation de prêt de tablettes tactiles numériques** : les réseaux intercommunaux de bibliothèques du Sud Quercy de Lafrançaise et du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron expérimentent des tablettes tactiles depuis juin 2012. Cette offre est complétée en 2013 par la mise à disposition de 14 liseuses dans les bibliothèques parties prenantes au projet.

c) Des réalisations remarquables

En dix ans, le montant des subventions attribuées par le Conseil Général s'élève à **875 015 € pour les travaux et 127 085 € pour le mobilier et l'informatisation** des bibliothèques.

Le bilan des nouvelles bibliothèques ouvertes durant cette période est conséquent : construction ou agrandissement de **sept bibliothèques têtes de réseau** de plus de 350 m² chacune, création ou réhabilitation de **dix-neuf bibliothèques relais**, ouverture de **onze points lecture** et de **neuf bibliothèques municipales**.

Dans le cadre de l'adhésion de trois communes supplémentaires à la Communauté de Communes Quercy Pays de Serres, trois nouveaux points lecture ont été créés: Bourg-de-Visa, Toufailles et Fauroux.

La bibliothèque de Lacourt-Saint-Pierre (Communauté de Communes de Garonne et Canal) a été inaugurée en septembre 2012, celle de Saint-Etienne-de-Tulmont (Communautés de Communes des Terrasses et Vallées de l'Aveyron) le sera cette année.

Le dynamisme et le volontariat des communautés de communes adhérant au Schéma départemental de lecture publique se traduisent par une progression remarquable des moyens alloués aux bibliothèques. En comparant le bilan d'activité des bibliothèques 2002 à celui de 2011, on note **une augmentation de tous les indicateurs** destinés à évaluer l'offre et la qualité des services :

- population desservie : + **80 %**
- surface des bibliothèques : + **90 %**
- dépenses de personnel : + **230 %**
- dépenses d'acquisition de documents : + **140 %**
- gestion informatisée des bibliothèques : + **250 %**
- espace multimédia avec accès Internet : + **350 %**

III – PROJETS ET PERSPECTIVES 2013

a) Les futures bibliothèques

Neuf communautés de communes n'ont pas encore adhéré au schéma et continuent de fonctionner selon l'ancien principe : venue des bibliobus trois fois par an, absence de service de réservation, accès à l'extranet limité, financement minimum des investissements.

Des projets de construction ou d'aménagement de bibliothèques feront l'objet d'aides pour la construction, l'aménagement ou l'acquisition de mobilier :

- Montech (Communauté de communes de Garonne et Canal): projet de construction de médiathèque sur le site d'un ancien bâtiment industriel
- Cazals (Communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron) : projet de déménagement du point lecture vers un local à réaménager
- Puylaroque (Communauté de Communes du Quercy Caussadais): projet d'extension de la bibliothèque relais.

b) Le développement des ressources numériques

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, la Médiathèque va renforcer son offre de ressources dématérialisées dans les domaines du livre, de la musique ou de la vidéo, contribuant ainsi à la mission pleine et entière du Conseil Général en matière d'aménagement du territoire et de réduction de la fracture numérique.

c) La création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux

Deux communautés de communes peuvent prétendre au subventionnement de postes de coordinateurs de réseaux de lecture intercommunaux : Garonne-et-Canal et Quercy-Pays-de-Serres.

Au titre de la programmation 2013, je vous propose d'adopter les autorisations de programme telles que présentées.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan 2012 concernant la politique d'aide définie par le schéma départemental de lecture publique ;

Futures bibliothèques

- Approuve pour 2013, les projets de construction, d'aménagement ou d'acquisition de mobilier des bibliothèques suivantes qui feront l'objet d'aides :

Montech (Communauté de communes de Garonne et Canal): projet de construction de médiathèque sur le site d'un ancien bâtiment industriel,

Cazals (Communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron) : projet de déménagement du point lecture vers un local à réaménager,

Puylaroque (Communauté de Communes du Quercy Caussadais): projet d'extension de la bibliothèque relais ;

- Adopte à cet effet les autorisations de programme suivantes au titre de 2013 :

- aide à l'aménagement ou construction de bibliothèques.....50 000 €

- aide à l'acquisition de mobilier.....800 €

Développement des ressources numériques

Précise que dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, la Médiathèque va renforcer son offre de ressources dématérialisées dans les domaines du livre, de la musique ou de la vidéo ;

Création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux

Deux communautés de communes peuvent prétendre au subventionnement de postes de coordinateurs de réseaux de lecture intercommunaux : Garonne-et-Canal et Quercy-Pays-de-Serres ;

- Ratifie les crédits suivants pour 2013 :

- article 204141 - sous-fonction 313 (mobilier)3 724 €
au titre des autorisations de programme antérieures

- article 657346 - sous-fonction 313 (emplois intercommunaux).....36 000 €

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions afférentes au Contrat Territoire-Lecture prévoyant un dispositif conjoint d'aides pour la création d'emplois de bibliothécaires de catégorie A ou B, à temps plein ou à 80 % minimum, classés dans la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Annexe

– Aides pour les bibliothèques tête de réseau :

- construction, modernisation ou aménagement : 20 % sur la base de 1151 € H.T./m² plafonnés à 300 m²,
- mobilier : 20 % sur la base de 230 € H.T./m² plafonnés à 300 m²,
- informatisation du réseau intercommunal de bibliothèques : aide modulée en fonction des participations des autres partenaires sur le matériel et le logiciel de gestion des collections du réseau.

➤ Aides pour les bibliothèques relais :

- construction : 40 % sur la base de 1 151 € H.T./m²
 - aménagement : 40 % sur la base de 686 € H.T./m²
 - mobilier : 40 % sur la base de 230 € H.T./m²
 - informatisation du réseau intercommunal de bibliothèques : l'aide est modulée en fonction des participations des autres partenaires sur le matériel et le logiciel de gestion des collections du réseau.
- } plafonnés à 100 m²

En cas de financement de l'État, l'aide départementale est ramenée à 20 %.

➤ Aides pour les points lecture :

Ce niveau d'intervention est réservé aux bibliothèques implantées dans des bassins de vie de moins de 1 000 habitants.

- Pour la construction ou l'aménagement, possibilité de subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide pour travaux sur les bâtiments communaux ;
- Aide forfaitaire de 762 € pour l'acquisition de rayonnages.
- Informatisation du réseau intercommunal de bibliothèques : aide modulée en fonction des participations des autres partenaires sur le matériel et le logiciel de gestion des collections du réseau.